

## CONSEIL DE FACULTE

### Procès-verbal de la séance du 5 juin 2012

#### **Étaient présents :**

Eric MAULIN, Professeur, Christian MESTRE, Professeur, Doyen de la Faculté de Droit, Estelle NAUDIN, Professeur, Doyen Jean-Michel POUGHON, Professeur, Materne STAUB, Professeur, Jean-Patrice STORCK, Professeur,

Jacqueline BOUTON, Maître de Conférences, Giuseppe DIANA, Maître de Conférences, Vice-doyen, Claude FREYMANN, PRAG, Philippe JUHEM, Maître de Conférences, Fabienne KAUFF GAZIN, Maître de Conférences, Céline PAUTHIER, Maître de Conférences, Vice-doyen,

Armelle DARBON, BIATSS, Astrid HATT, BIATSS,

Inès DONISCHAL (AED / Club AES), Quentin MENIGOZ (AED / Club AES), Fanny ROCHOUX (Médiadroit), Arnaud SCHWEIGKART (AED / Club AES), Charline STOLTZ (AED / Club AES),

Jessica VALADOUX (AED / Club AES),

Igesa ANDREA (AED / Club AES), Nicolas CARREZ-PARMENTELOT (AED / Club AES), Antoine FUHRY (AED / Club AES).

#### **Avaient donné procuration :**

Maître Nicolas BOISSERIE, Alsace Strasbourg Association Nationale DRH, Jean-Laurent VONAU, Conseil Général du Bas-Rhin,

#### **Étaient excusés :**

Pierre BIHL, Conseil Général du Haut-Rhin.

#### **Étaient absents :**

Dominique d'AMBRA, Professeur, Charles GOYET, Professeur, Olivier JOUANJAN, Professeur, Clément COTTIN, Doctorant contractuel, Kévin MAGNIER-MERRAN, ATER, Loïc WAGNER, ATER,

Martine CALDEROLI-LOTZ, Conseil Régional d'Alsace, Maître FORRER, ERAGE, Sonia KLEISS-STARK, CCISBR, Benoît RAULT, Tribunal de Grande Instance, Cédric FONTAINE (UNEF), Clara KOHL (AED / Club AES), Justine PFEIFFER (Médiadroit).

#### **Invités permanents :**

**Présents :** Tara BRILL, Vice-doyen, Léa CONSTANS, Responsable administrative, Patrice HILT, Vice-doyen, Bruno TRESCHER, Vice-doyen, Quentin URBAN, Directeur de l'IEJ.

Le Doyen ouvre la séance à 9 heures, remercie les membres présents et donne lecture des procurations. Puis, avant d'aborder l'ordre du jour, il rend compte des décisions du CEVU du 4 juin : le calendrier universitaire ainsi que les règlements d'examens ont été approuvés.

Le Doyen remercie tous ceux qui ont participé et qui participeront encore à l'élaboration des règlements, en particulier les vice-doyens Céline PAUTHIER, Bruno TRESCHER pour la filière « droit » et Giuseppe DIANA pour la filière « AES ».

L'approbation des règlements par le CEVU apporte une stabilité, un apaisement sur la question des contrôles des connaissances et permet à l'équipe décanale de se consacrer à d'autres tâches et projets.

## **1. Adoption du procès-verbal du Conseil de Faculté du 17 avril 2012**

Madame BOUTON souhaite voir figurer dans le procès-verbal les éléments ci-après :

point 2 – Règlements d'examens :

Règlement des examens de la licence en droit et de la licence AES

« Madame Bouton souligne la difficulté posée par le système proposé. Les étudiants pourront suivre un semestre sans avoir suivi le semestre précédent, ce qui pose problème quant à la cohérence de la formation. D'autant que, si l'étudiant valide le semestre supérieur, il devra, l'année suivante, faire le semestre qui lui fait défaut en ayant déjà disposé de mesures d'accompagnement pour ce semestre-là. »

Modification du programme du semestre 6 de la licence AES

« Madame Bouton précise aussi qu'il convient de noter que les étudiants stagiaires poursuivent souvent leur relation avec l'entreprise, soit sous la forme d'un nouveau stage, soit sous la forme d'un CDD ou même d'un CDI. Or, la mise en place d'examens en fin de semestre va poser difficultés : les étudiants devront se consacrer à leur révision et les employeurs ne souhaitent pas recruter des personnes qui seront absentes pour ces révisions et pour les examens. »

Le procès-verbal ainsi modifié est mis au vote et est adopté à l'unanimité.

## **2. Approbation des Diplômes d'Université 2012/2013**

Création : Diplôme d'université « Préparation aux études de droit et de gestion »

Le Doyen passe la parole à Monsieur Giuseppe DIANA qui indique que ce DU, en partenariat avec l'Institut International d'Etudes Françaises (IIEF), s'adresse aux étudiants étrangers et plus particulièrement (mais pas exclusivement) aux étudiants d'origine chinoise qui n'ont pas une maîtrise suffisante de la langue française pour suivre un cursus de licence. Les étudiants, dès leur arrivée, passeront un test de français organisé par l'IIEF.

Madame BOUTON trouve que la mise en place de ce DU est une très bonne initiative et atteste des difficultés rencontrées actuellement par les étudiants en licence AES.

Monsieur DIANA répond à Madame FREYMANN, qui s'inquiétait de l'effectif à réunir, qu'il y a surtout une limite inférieure qui est de 15 étudiants afin d'assurer l'équilibre budgétaire, et ajoute qu'il ne serait pas bon d'accepter plus de 20 à 25 étudiants.

Le diplôme d'université « Préparation aux études de droit et de gestion » est proposé au vote et adopté à l'unanimité.

Renouvellement : Diplôme d'université « Attestation d'études juridiques »

Ce diplôme d'université n'appelle pas de remarques particulières. Mme DARBON précise qu'il s'agit d'un diplôme non payant à destination des étudiants en échange.

Le diplôme d'université « Attestation d'études juridiques » est approuvé à l'unanimité.

Création : Diplôme d'université « Certificat de droit des affaires »

Ce diplôme d'université remplace l'ancien DU « Introduction au droit des affaires » qui permettait aux étudiants de 1<sup>ère</sup> année de master grande école de l'Ecole de Management d'obtenir la licence AES.

Monsieur le Professeur J.P. STORCK trouve l'appellation « Droit des affaires » un peu usurpé.

Le diplôme d'université « Certificat de droit des affaires » est mis au vote avec l'intitulé modifié comme suit « Certificat d'initiation au droit des affaires ». Il est adopté à l'unanimité sous réserve de la modification de l'intitulé

#### Renouvellement : Diplôme d'université « Diplôme de juriste conseil d'entreprises » (DJCE)

Monsieur le Professeur J.P. STORCK précise que le DJCE a été créé il y a 40 ans. Ce diplôme est associé, sans obligation, au master 2 « Juristes d'entreprises » et est délivré à la fois par l'Université de Strasbourg et la FNDE (Fédération Nationale pour le Droit de l'Entreprise).

Le DJCE est approuvé à l'unanimité.

#### Création : Diplômes d'université « Magistère Juristes d'Affaires Franco-Allemands – cycle 1 Initiation et cycle 2 perfectionnement

Le magistère n'a pas été renouvelé, par manque d'attractivité (moins de 10 étudiants par année). Dans le cadre d'une compression financière, les diplômes à petits effectifs ne peuvent perdurer.

La Faculté avait attiré l'attention sur la nécessité de rendre le magistère attractif ; les résultats n'ont pas été probants. De ce fait, il a été proposé au responsable de la formation de continuer un enseignement franco-allemand sous forme de diplôme d'université autofinancé d'où la création de ces diplômes en deux cycles.

Monsieur le professeur STORCK regrette l'impasse dans laquelle s'est trouvé le magistère mal géré par l'institution alors qu'il y avait une très forte demande de la part des lycéens qui partaient vers Paris.

Madame PAUTHIER ne trouve pas surprenant la concurrence et la forte attractivité de Paris, mais il y a également la concurrence de Metz.

Madame le Professeur NAUDIN suggère la constitution d'un groupe de travail en y associant dès à présent tous les enseignants intéressés par le franco-allemand en vue de la considération d'un prochain master.

Madame BRILL ajoute qu'il y a un vivier d'étudiants notamment les étudiants non retenus lors de la sélection par Sarrebruck.

Le Doyen retient l'idée de la constitution d'un groupe de travail, avec Monsieur Bauerreis, responsable des DU.

Les diplômes d'université « Magistère Juristes d'Affaires Franco-Allemands – cycle 1 Initiation et cycle 2 perfectionnement sont approuvés à l'unanimité.

#### Renouvellement : diplôme d'université « Notions fondamentales de droit international, européen et comparé »

Madame DARBON précise que ce diplôme est proposé aux étudiants en échange et autres étudiants étrangers pour leur offrir un diplôme de l'Université de Strasbourg. L'effectif ne dépasse pas 8 étudiants par an.

Le diplôme d'université « Notions fondamentales de droit international, européen et comparé » est approuvé à l'unanimité.

### Renouvellement : diplôme d'université « Pollutions et nuisances »

Ce diplôme est articulé avec le master « Droit de l'environnement ». Il existe depuis une dizaine d'années et est suivi par des étudiants de diverses formations : droit de l'environnement, chimie, géographie...

Le diplôme d'université « Pollutions et nuisances » est approuvé à l'unanimité.

### **3. Droits spécifiques préparation intensive IEJ – présentation d'un bilan d'étape**

Le Doyen passe la parole à Monsieur URBAN, Directeur de l'IEJ qui fait le bilan d'un an de fonctionnement et propose des améliorations pour l'année à venir.

La préparation intensive à l'examen d'entrée à l'ERAGE a été organisée pour la première fois à l'automne 2011 et a connu un grand succès auprès des étudiants.

Succès de fréquentation : 180 étudiants inscrits (150 assidus) mais aussi succès de satisfaction (mention bien voire très bien après un questionnaire de satisfaction restitué par 72 étudiants).

Toutefois, deux critiques ont été formulées :

- délais trop longs dans les corrections de copies
- faiblesse de la préparation au Grand Oral de culture générale, de droits fondamentaux et de libertés publiques.

Cette année 186 étudiants sont inscrits à cette préparation. Ce nombre pose de redoutables problèmes logistiques et pédagogiques. Mais il y a de bonnes raisons de penser qu'il est possible d'y faire face.

Pour améliorer la préparation, il a été décidé :

- De créer une équipe spécialisée dans les corrections (10 professionnels du droit universitaires et autres) pour réduire les délais de correction,
- D'organiser 4 conférences de « culture judiciaire » avec des invités prestigieux pendant la session de préparation intensive,
- D'embaucher deux professionnels du théâtre pour améliorer les prestations des étudiants lors du Grand Oral (entraînements individuels et collectifs),
- De conclure un partenariat avec le cinéma l'Odyssée prévoyant la programmation de 4 films de culture judiciaire réservé aux étudiants de la préparation intensive (2 tickets offerts par l'IEJ à chaque étudiant et 2 tickets à tarif préférentiel)
- De passer une convention d'occupation avec l'ERAGE pour une utilisation temporaire de leur amphithéâtre, sis Rue Brûlée à Strasbourg pendant la formation intensive.
- D'organiser une journée « L'Avocature » consacrée aux spécialités du métier d'avocat (7 septembre 2012)

Ces améliorations ont un coût qui légitime une révision à la hausse des droits spécifiques de la préparation.

Les montants des droits spécifiques de l'IEJ pour l'année universitaire 2012/13 s'élèveront à :

- Examen d'entrée à l'ERAGE : 150,00 Euros (2011/12 : 150,00 €)
- Préparation intensive à l'examen d'entrée à l'ERAGE : 500,00 Euros (2011/12 : 400,00 €)

Monsieur le Professeur STORCK voudrait que le Conseil soit conscient que le travail qui est fait à l'IEJ depuis 2 ans est impressionnant, tout à fait remarquable.

Monsieur JUHEM demande à quel niveau sont rémunérés les intervenants – correcteurs.

Monsieur URBAN répond que la correction de copies est rémunérée dans le cadre de la réglementation en vigueur, soit 3.95 € par copie.

Monsieur PARMENTELOT reconnaît que l'IEJ a évolué, mais il conteste le montant des droits que certains étudiants ne pourront pas payer. Il trouve qu'il y a rupture d'égalité.

Le Doyen répond qu'il n'a pas souvenir qu'un étudiant en situation financière difficile se soit vu refuser sa demande de remise gracieuse. Il ne veut pas que soit dit qu'à la Faculté des étudiants sont rejetés parce qu'ils n'ont pas les moyens.

Il ajoute cependant que, dès lors que les prestations supplémentaires correspondent à la demande des étudiants, il est normal que les frais de scolarités se voient réajustés à la hausse.

Monsieur le Professeur J.P. STORCK confirme que des remises gracieuses sont attribuées aux étudiants. Il est surtout choqué par les « prépas » parisiennes hors de prix.

Monsieur URBAN commente que dans le passé, les plus riches avaient le plus de chance de réussir ; là on se trouve dans le cas où en dépensant un peu, les moins aisés augmentent leurs chances de réussite.

Les droits spécifiques de l'IEJ sont adoptés avec 24 voix POUR, 1 voix CONTRE.

#### **4. Proposition de révision de la maquette du double-diplôme franco-anglais**

Le Doyen passe la parole à Madame le professeur NAUDIN, co-responsable de la double maîtrise. Elle explique que la révision de la maquette a pour objet d'augmenter le choix des options. Elle est consciente que le non chevauchement des cours ne pourra pas être garanti, les étudiants ont cependant l'habitude de gérer ces situations.

Les modifications apportées à la maquette du double diplôme sont approuvées à l'unanimité.

#### **5. Subvention Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville (ORIV)**

Dans le cadre du *DU Droit société et pluralité des religions*, il est proposé au Conseil de Faculté de voter une subvention de 800,00 €uros attribuée à l'Observatoire régional de l'intégration et de la ville de Strasbourg (ORIV).

Cette subvention vient se substituer à la rétribution de 10 heures de formation données par la directrice de l'ORIV (Madame Murielle Maffessoli) aux étudiants du DU au mois de mai 2012. Madame Maffessoli, dont une partie de la mission consiste à faire des conférences et à donner des enseignements, ne souhaite pas être personnellement rémunérée pour cette activité. Elle travaille habituellement dans le cadre de conventions entre son association et l'organisme bénéficiaire du service.

Il est précisé que le *DU Droit société et pluralité des religions* est entièrement financé par une subvention publique, et que le montant du financement public dont la Faculté bénéficie couvre très largement le montant de la subvention proposée.

Le versement d'une subvention de 800,00 €uros à l'ORIV est approuvé à l'unanimité.

#### **6. Subvention de l'association des étudiants du master 2 « Droit des affaires, spécialité Gestion de patrimoine »**

L'association des diplômés du master 2 droit des affaires, spécialité gestion de patrimoine, a pour objectif de tisser des liens plus étroits entre les étudiants du master, en cours de formation, et le milieu professionnel de la gestion du patrimoine.

L'association sollicite une subvention 500,00 € de la Faculté afin de permettre à trois étudiants du master 2 de participer au grand prix de la FNDP à Paris.

La subvention de 500,00 €uros pour l'association des étudiants du master 2 Droit des affaires, spécialité gestion de patrimoine est accordée à l'unanimité.

## 7. Divers

Adhésion à l'association E.L.F.A. European Law Faculties Association (Association des Facultés de Droit en Europe)

Le but premier des activités de l'Association des Facultés de Droit en Europe porte sur la réforme du système d'éducation juridique en Europe. L'organisation fournit des informations sur l'état actuel du système éducatif en Europe et un forum de discussion international sur l'impact de la Déclaration de la Sorbonne-Bologne sur les études de droit. L'Association est également active dans le développement de nouveaux modèles pour l'usage des technologies de l'information dans les études de droit.

La Faculté de droit, membre de cette association depuis plusieurs années, souhaite renouveler cette adhésion et s'acquitter de la cotisation annuelle dont le montant s'élève à 450,00 €.

L'adhésion à l'association E.L.F.A. est approuvée à l'unanimité.

Aucun autre point divers n'étant proposé à l'ordre du jour, la séance est levée à 10h25.

Le Doyen

  
Christian MESTRE

Adopté à l'UNANIMITE le 10 septembre 2012